



## Feuille de route 2025

Créé en 2017, le groupe de travail Pays en développement et Biodiversité est un réseau ouvert aux représentant.e.s des organismes membres du Comité français de l'UICN (CF UICN), aux expert.e.s de ses Commissions ainsi qu'à d'autres personnes extérieures qui disposent d'une expertise reconnue et qui souhaitent contribuer aux travaux du groupe. Il est en majorité composé de représentant.e.s d'Organisations de la Société Civile (OSC) françaises de conservation de la biodiversité, actives dans les pays en développement mais aussi de fondations, d'organismes publics et d'experts indépendants. Il est rattaché au programme « Coopération Internationale » du Comité français et est piloté par un Président, représentant d'un organisme membre de l'UICN et élu parmi les membres du groupe pour un mandat de trois ans (renouvelable une fois) avec l'appui d'un Bureau de quatre personnes également élues par les membres et du CF UICN qui en assure la coordination, le secrétariat et l'animation.

Ce réseau vise à renforcer ses membres dans leurs actions de conservation de la biodiversité dans les pays en développement. Les 3 objectifs globaux de ce groupe de travail sont les suivants :

- Réseautage : favoriser les échanges d'informations, réflexions conjointes et les retours d'expériences entre les membres et les experts travaillant à l'international, dans les pays en développement ;
- Valorisation : capitaliser sur les travaux réalisés pour valoriser davantage l'expertise française dans la conservation de la biodiversité à l'international, notamment auprès des bailleurs institutionnels français et internationaux ;
- Plaidoyer : identifier et porter des recommandations auprès des instances françaises pour une meilleure intégration des enjeux de la biodiversité dans les politiques nationales d'aide au développement et de coopération internationale.

### Axe 1 : Le collectif fonctionne sur la base de règles collectives et facilite l'échange d'informations entre ses membres

Le paysage des acteurs français est très diversifié à la fois en termes de tailles d'organisation, de thématiques/géographies et de modes d'intervention. Le groupe de travail « Pays en développement et Biodiversité » fait face à plusieurs défis tels que l'hétérogénéité de ses membres et la fragmentation de leurs actions. Afin de structurer un réseau opérationnel et fonctionnel permettant des stratégies communes d'action, les membres seront sollicités pour contribuer à :

- ⇒ Le développement d'un **une plateforme** regroupant tous les documents du GT à destination exclusivement des membres ;
- ⇒ La **participation à 3 rencontres du réseau, 4 « cafés-brousses » et à un colloque (thème à définir) ;**
- ⇒ La diffusion des informations au sein du réseau à travers **la communication auprès du secrétariat du GT** des projets, évènements, études, publications et bonnes pratiques pour l'élaboration de 4 newsletters (appels à contributions envoyés un mois en amont) ;
- ⇒ La publication d'un **document de capitalisation** sur les outils de suivi-évaluation des projets utilisés par les membres ;
- ⇒ L'actualisation de **l'annuaire 2025 des OSC françaises de biodiversité actives dans les pays en développement.**

## **Axe 2 : Le collectif et l'expertise du GT et de ses membres en matière de biodiversité sont valorisés**

Si les acteurs français de biodiversité disposent d'une bonne expertise sur les sujets de protection de la nature, celle-ci est assez peu connue et reconnue au niveau national et international. Il est donc primordial d'encourager la valorisation de l'expertise des acteurs français afin de faire du GT l'interlocuteur français de référence sur les sujets de biodiversité dans les pays en développement. A cet effet, les membres du GT seront sollicités pour contribuer à :

- ⇒ **Créer un « kit communication »** à destination des membres pour qu'ils puissent valoriser leur appartenance au GT ;
- ⇒ **Développer une plaquette de présentation du GT ainsi qu'un kakémono** (en français et en anglais) ;
- ⇒ **La participation et la contribution à des réunions ou à des événements** nationaux et internationaux sur la biodiversité tels que **le Congrès mondial de la Nature** prévu du 9 au 15 octobre 2025 à Abou Dhabi aux Emirats Arabes Unis.

## **Axe 3 : Le collectif mobilise son expertise en faveur d'une meilleure intégration de la biodiversité auprès des acteurs français de la solidarité internationale**

La valorisation du réseau doit permettre de déployer auprès des acteurs de la solidarité internationale français des recommandations pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans les projets d'aide au développement, d'humanitaire et de coopération internationale. Les membres du GT seront sollicités pour contribuer à :

- ⇒ **L'organisation d'une rencontre géographique** (périmètre à définir) auprès des acteurs français de solidarité internationale en faveur d'une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs activités.

## **Axe 4 : Le collectif émet des recommandations afin d'influencer les instances publiques françaises pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques nationales d'aide au développement et de coopération internationale**

La structuration du réseau doit permettre de déployer auprès des institutions publiques un plaidoyer de qualité permettant de porter des recommandations pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques nationales d'aide au développement et de coopération internationale. Les membres du GT seront sollicités pour contribuer à :

- ⇒ **L'actualisation de la stratégie de plaidoyer du GT et de son plan d'actions** associé pour 2024-2026 ;
- ⇒ **Le portage des motions** lors du Congrès mondial de la Nature de 2025.

## **Axe 5 : Les capacités organisationnelles, techniques et transversales des membres du collectif Pays en développement & Biodiversité sont renforcées**

Le renforcement des capacités des OSC aura pour objectif d'accompagner la montée en compétences des membres du collectif en particulier sur des sujets techniques ou des domaines sur lesquels les membres se sentent faibles. Il pourra porter à la fois sur des sujets transversaux (gestion de projets, gouvernance associative, management, communication, prise en compte des thématiques genre/climat/jeunesse...) et des thématiques précises (gestion des forêts, conflits hommes-faune, aires protégées...). Il pourra mobiliser de l'expertise interne au GT/Comité français ou externe en fonction des sujets. Les membres du GT seront sollicités pour contribuer à :

- ⇒ **La participation à un atelier d'échanges d'expériences** sur les outils de suivi-évaluation ;

- ⇒ **La participation à une activité de renforcement de capacités** portant sur les solutions fondées sur la nature ;
- ⇒ **La participation à une activité de renforcement de capacités** juridiques pour appréhender les instruments juridiques de la biodiversité (ordre juridique international, étatique, endogènes) afin de pouvoir les mobiliser dans les projets.

Ces axes ainsi que les actions citées ne doivent en aucun cas limiter la souplesse d'intervention et d'action du GT : toute sollicitation des membres pour une action spécifique sera soumise au bon jugement du Bureau afin de déterminer si une action complémentaire du GT est pertinente, appropriée et rentre dans le périmètre du GT. La forme exacte de toute nouvelle intervention (courrier, contribution écrite, avis officiel, communiqué de presse etc.) sera déterminée en accord avec le Bureau.